

28.09.2004 - 16:15 Uhr

## L'USP dit OUI à la RPT et à la recherche sur les cellules souches

Brugg (ots) -

Réunie à Lausanne vendredi passé, la Chambre d'agriculture de l'Union suisse des paysans (USP) a défini sa position pour les votations populaires du 28 novembre prochain. Deux objets ont été clairement approuvés, à savoir la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et la loi fédérale relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS).

Dans sa prise de position concernant la RPT, la Chambre d'agriculture a non seulement tenu compte des aspects politique et financier du projet, mais aussi de deux éléments intéressant plus spécifiquement l'agriculture. La RPT prévoit en effet que la Confédération assurera le financement des deux centrales de vulgarisation agricole LBL Lindau et SRVA Lausanne à la place des cantons et, autre nouveauté, qu'elle assumera seule le financement des mesures d'encouragement de l'élevage.

En approuvant la recherche sur les cellules souches, l'USP fait preuve de cohérence. En 2002, elle avait approuvé le projet de loi relative à la recherche sur les embryons quant à son principe, mais avait demandé que les embryons ne puissent être prélevés que jusqu'au septième jour. Le Parlement ayant ancré cette limite plus courte dans la loi et strictement limité l'usage des embryons au prélèvement de cellules souches embryonnaires, plus rien ne s'oppose au oui de l'USP.

Le comité de l'USP définira sa position concernant l'arrêté fédéral sur un nouveau régime financier lors de sa séance du 8 octobre.

Renseignements:

Roland Furrer, suppléant chef état-major / communication, tél. 056 462 51 11, mobile 079 432 29 15

[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006217/100480168> abgerufen werden.